

CONSEIL MUNICIPAL du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil - 5 place de la Mairie - sous la Présidence de Mme Sophie CHEVRINAIS, Maire de Touquin.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames Mélanie AUBRY, Evelyne CASSON, Valérie DIBLING, Sandrine KONDRATIEFF, Sabina LAZARUS - Messieurs F.X. DECHAMPS, Jean-Pierre DELAHAYE et Alain DURMORD,

Absents excusés : Jean-Louis BOYOT (pouvoir à S. Chevrinais), Bernard BRIGOT (pouvoir à F.X. Déchamps), Johnny MINGUY.

Secrétaire de séance : Alain DURMORD

1. Le compte rendu de la réunion du conseil municipal de Septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération n°25/12/2025 Budget 2025 - décisions modificatives

Madame le Maire présente les modifications budgétaires à apporter au budget 2025.

Après délibéré, les modifications budgétaires suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents et des représentés :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	DÉPENSES - Libellé	+ 15 500,00 €
011	615231	Entretien voirie	+ 10 000,00 €
012	6450	Charges sociales	+ 5 500,00 €
Chapitre	Article	RECETTES - Libellé	+ 15 500,00 €
73	73223	Fonds départemental DMTO	+ 15 500,00 €

3. Délibération n°26/12/2025 Acquisition des parcelles A 547-529-551

Annule et remplace délibération n°24/09/2025 du 22/09/2025

Madame le Maire rappelle que lors de la division d'un terrain sis rue de Villarceaux en vue d'un projet immobilier, trois parcelles avaient été cadastrées en vue d'être cédées gracieusement à la commune dans le but, à plus ou moins long terme, d'élargir cette rue.

Les actes notariés n'ayant pas suivis, Madame le Maire propose donc de confirmer l'acquisition des parcelles A 547 - A 549 et A 551 au prix total de 50 €.

Après délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme l'acquisition des parcelles A 547, A 549 et A 551 au prix total de 50 €
- Donne toute latitude à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier et à signer tous documents et actes relatifs à cette acquisition,
- En cas d'empêchement, Madame le Maire est autorisée à donner pouvoir à tout collaborateur de l'Office notarial sis à Le Chatelet-en-Brie (77820), 1 rue de la Loge aux Bergers pour signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

4. Délibération n°27/12/2025 Tableau des effectifs 2026

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du code général de la fonction publique susvisé,
- Vu le budget de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une cartographie des emplois ou de mettre à jour les emplois de la collectivité au 1^{er} janvier 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité des présents et des représentés :

- **Adoptent** le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe au 1^{er} janvier 2026,
- **Précisent** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **Autorisent** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Délibération n°28/12/2025

Cession parcelles « Grand Fontaine » no. C 169- C 170 et C 287- C 288

Madame le Maire rappelle le projet de cession de 4 parcelles récemment acquises à un riverain intéressé pour y développer un « projet d'aménagement d'un espace forestier avec création d'un rucher ».
Ce projet nécessitait l'avis de la SAFER pour la rétrocession des parcelles C 169 et C 170, acquises par la commune en 2017/18 par préemption, avis favorable qui vient d'être délivré.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

Considérant l'avis favorable de la Safer transmis à Madame le Maire concernant la rétrocession des parcelles A 169 et A 170 (acquises par préemption),

Après délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme la cession des parcelles sises lieu-dit « Grand Fontaine » suivantes :
 - C 169 d'une superficie de 08 a 10 ca
 - C 170 d'une superficie de 31 a 00 ca
 - C 287 d'une superficie de 17 a 00 ca
 - C 288 d'une superficie de 08 a 00 ca
- Accepte de céder ces parcelles à Monsieur Eric GUINGAND et Madame Jenny GUINGAND pour un montant total de 10 000 € (frais de notaire à la charge des acquéreurs).
- Donne toute latitude à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier et à signer tous documents et actes relatifs à cette cession.

6. Divers

- Madame le Maire fait le point sur les procédures à l'encontre des conjoints Chemith/Dannat
- Dates des prochaines festivités :
 - Noël des enfants : 13/12/2025
 - Cérémonie des vœux 2026 et accueil nouveaux arrivants : en soirée le vendredi 30 janvier 2026
 - Inauguration du city-stade : 7/03/2026
- Dates des élections municipales 15 et 22 mars 2026

La séance est levée à 20 heures 10.

Rappel des délibérations prises :

Les membres présents ont signé.

SIGNATURES : Le Maire, Sophie CHEVRINAIS